

COMMUNE D'ATTALENS

Tarifs, taxes et émoluments

Contrôle des habitants

Certificat d'établissement	CHF 20.-
Attestation d'établissement (résidence secondaire)	CHF 5.-
Attestation de domicile	CHF 5.-
Attestation de séjour	CHF 20.-
Renouvellement attestation de séjour	CHF 10.-
Certificat de vie	CHF 5.-
Certificat de bonnes mœurs	CHF 20.-
Attestation de départ / Attestation d'annonce de départ	CHF 5.-
Autorisation de sortie du territoire suisse délivrée à un·e mineur·e	CHF 10.-
Carte d'identité enfants	CHF 35.-
Carte d'identité adultes	CHF 70.-
Autre document / Demande de renseignement	CHF 5.- à 20.-
Carte de déchetterie (en cas de perte)	CHF 5.-

Caisse communale

Sommatation	CHF 20.-
Frais de poursuite	CHF 20.-

Formalités administratives diverses

Photocopie A4 noir/blanc / couleur	CHF 1.-
Affiche A2 / A1 / A0	CHF 6.- / 11.- / 20.-
Frais d'envoi	CHF 10.-
Envoi recommandé	CHF 6.-
Délivrance d'une autorisation	CHF 20.-

Constructions

Taxe fixe	75% des émoluments du SeCA
Tarif horaire (sauf si recours à un-e spécialiste)	CHF 70.- / heure
Contribution de remplacement pour place de stationnement	CHF 6'000.-
Contribution de remplacement par m ² de place de jeu ou de détente	CHF 150.-

Main-d'œuvre

Chef-fe de service, responsable de secteur	CHF 90.- / heure
Collaborateur-trice	CHF 70.- / heure
Apprenti-e	CHF 30.- / heure

Véhicules

Camion standard	CHF 170.- / heure
Camion spécial (grue, poubelle, multi-benne, ...)	CHF 240.- / heure
Balayeuse	CHF 280.- / heure
Petit véhicule, fourgon, ...	CHF 1.- / km
Remorque	CHF 0.20 / km
Chargeuse, pelle mécanique sur pneus	CHF 200.- / heure
Elévateur	CHF 160.- / heure

Le Conseil communal fixe le prix des prestations non mentionnées ci-dessus.

Ainsi approuvé par le Conseil communal le 15 janvier 2024.

CONSEIL COMMUNAL D'ATTALENS




Laurent Menoud
 Syndic

Serge Praz
 Administrateur communal

